

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT DE
CASTELLANE

20200511

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE D'ALLOS

*L'an deux mille vingt, le 23 mai, à quatorze heures
Le Conseil Municipal de la Commune d'ALLOS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME, Maire*

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Michel LANTELME, Sylvain BARBOTIN, Kévin BERNARDI, Philippe BIANCO, Emmanuel CONSIDERE, Marc ELDIN, Danielle GUIRAND, Stéphanie LAMBERT, Sylvie LEYDET-MICHEL, Maxime LANTELME, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Alain ROTTINO, Lucile ROUX, Serge ZORGNOTTI.

CONSEILLERS ABSENTS: Néant

SECRETAIRE: Lucile ROUX

OBJET: DESIGNATION DU DELEGUE AU COMITE D'ACTION SOCIALE (CNAS).

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°20130111 du 31 janvier 2011 portant adhésion de la Commune d'Allos au CNAS;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de désigner un délégué élu au Comité National de l'Action Sociale: structure d'accompagnement à l'action sociale du personnel de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver la nomination de Stéphane PELLISSIER en qualité de délégué au Comité National d'Action Sociale.

Envoyé en préfecture le 03/06/2020

Reçu en préfecture le 03/06/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 004-210400065-20200603-20200511-DE

Fait à ALLOS, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

ALLOS, le 3 juin 2020

Le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.